



Mairie de Coux

Espace des Grads - 07000 Coux

Téléphone 04.75.64.22.04
E-Mail : mairie@coux-ardeche.fr
www.coux.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de la commune de COUX se réunira :

en mairie de COUX le lundi 20 décembre 2021 à 19 h30

Ordre du jour :

1. N°49 - Désignation du secrétaire de séance,
2. N°50 - Approbation compte rendu du 25 octobre 2021,
3. N°51 - Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
4. N°52 - Cession parcelle Villeneuve,
5. N°53 - Donner acte décision urbanisme,
6. N°54 - Donner acte Loyers 2022,
7. N°55 - DM – Écritures Travaux en régie,
8. N°56 - DM - Subventions aux Associations,
9. N°57 - DM – Intégration étude de sol suite vente terrain Tauléac,
10. N°58 - DM - Transfert d'écritures du chapitre 011 au chapitre 012.

Questions diverses.

COUX le 14 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Pierre JEANNE.



Décret n° 2021-1521 du 25 novembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

CONTINUITÉ INSTITUTIONNELLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 réactive, pour les collectivités territoriales, la possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes. De ce fait nous limitons la présence du public à 3 personnes par liste.

Commune du

